



fccq | Fédération des chambres
de commerce du Québec

**Le financement équitable des universités :
Des solutions à portée de main**

**Mémoire présenté à l'occasion des consultations de la
ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport**

Fédération des chambres de commerce du Québec

6 décembre 2010

Représentant plus de 150 chambres de commerce, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) est le plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises au Québec. Fondée en 1909, la FCCQ représente aujourd'hui plus de 40 000 entreprises et 100 000 gens d'affaires exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois.

C'est à titre de représentant de la communauté d'affaires que la Fédération participe à ce débat sur les universités et leur financement.

Les universités : des institutions indispensables qu'il faut financer adéquatement

Personne ne saurait sous-estimer aujourd'hui l'importance des universités dans le développement d'un pays. Au Québec, les universités ont été associées à la modernisation de l'État, à notre ouverture sur le monde et à notre ancrage dans l'économie du savoir. Dans les régions, les constituantes de l'Université du Québec ont stimulé le développement et contribué à la diversification économique tout en élargissant l'accès aux études supérieures.

Un réseau d'institutions universitaires de qualité coûte cher. Toutes les sociétés développées, au premier chef les plus prospères, acceptent cette réalité et investissent dans leurs universités, par des moyens forts variables. Et elles y consacrent de plus en plus de ressources. Or, globalement, le Québec ne suit pas ce rythme. Dans un univers où tout le monde avance, celui qui se contente de faire du sur-place, recule dans les faits.

C'est ce que nous vivons depuis plusieurs années au Québec. Le gouvernement du Québec a beau déployer d'importants efforts, le financement des universités demeure précaire. Divers chiffres ont été avancés pour estimer ce « sous-financement ». Bien que les évaluations puissent diverger, il est largement admis que le manque à gagner des universités québécoises, par rapport aux institutions comparables au Canada, est de l'ordre de 600 millions de dollars par année, selon les dernières estimations de la CREPUQ.

Les effets de ce sous-investissement ne sont pas perceptibles du jour au lendemain. Mais année après année, nous avons de plus en plus de difficultés à attirer les meilleurs professeurs et chercheurs, à moderniser nos laboratoires, à maintenir et à développer de nouvelles équipes d'enseignants et de recherche. Nous perdons du terrain. Nous renonçons à certains grands défis pour entrer dans une forme de routine académique. Insidieusement, la qualité s'érode et

nous sommes en train de glisser sur une pente qui conduit à une forme de banalisation de l'enseignement supérieur.

Il faut se secouer. D'abord dans un premier temps, regarder la réalité en face, en acceptant d'aller au-delà de la rhétorique et de la pensée magique selon lesquelles l'argent public sera toujours au rendez-vous et le temps arrange les choses. Ensuite dans un deuxième temps, chercher des solutions courageuses, tout en demeurant raisonnables dans une société démocratique et développée qui évolue en Amérique du Nord.

C'est l'objet du présent mémoire.

Qui finance les universités ?

La première question qui faut se poser, c'est « qui finance » les universités ? D'où tirent-elles leurs ressources ? Avant de se comparer aux sociétés supposément merveilleuses qui ne nous ressemblent guère, comme celles des pays scandinaves, regardons autour de nous.

Selon Statistique Canada, 47,5 % des revenus globaux des universités dans les provinces canadiennes autres que le Québec proviennent des subventions et autres contributions des gouvernements provinciaux. Les frais de scolarité comptent pour 25 % de l'ensemble des recettes des universités dans ces provinces. Les autres sources de revenu sont variées et plus marginales : les dons et legs, les frais afférents, les services, notamment les stationnements, les revenus de placement, etc...

À ce chapitre, le Québec se distingue de manière spectaculaire par la faible contribution des étudiants. Les frais de scolarité qui, rappelons-le, comptent pour 25 % des recettes des universités au Canada, ne représentent que 12,7 % des revenus des universités québécoises.

Le gouvernement du Québec essaie de compenser ce faible effort des étudiants en augmentant sa part de financement. L'État québécois demeure pratiquement le champion canadien à ce titre. Sa part de financement des universités n'est pas de 47,5 % comme ailleurs au pays, mais plutôt de 54,0 %. Même à ce niveau, ça ne suffit pas... et ce ne sera jamais suffisant.

Recettes majeures des universités et collèges, 2009¹

	Frais de scolarité	Subventions gov. provincial
Canada (sans Québec)	25,0 %	47,5 %
Ontario	29,8 %	41,8 %
Prov. de l'Atlantique	25,9 %	47,3 %
Prov. de l'Ouest	19,1 %	54,6 %
Québec	12,7%	54,0 %

¹ Source : Statistique Canada, Septembre 2010.

Quel constat pouvons-nous en tirer ? C'est très simple. Si les étudiants québécois payaient les droits de scolarité de leurs collègues canadiens, les universités québécoises verraient leur revenu augmenter de plus de 700 millions de dollars par année. C'est un montant qui dépasse largement celui du soi-disant sous-financement des universités.

Mais comment en sommes-nous arrivés là ?

Le Québec, paradis des étudiants

Au début des années 1980, les droits de scolarité étaient relativement bas partout au Canada ; ils se situaient entre 500 \$ et 990 \$ par année. À compter de 1988 (peu après les compressions dans les transferts fédéraux), les droits chargés aux étudiants universitaires ont connu une hausse sensible et constante, partout au Canada, sauf au Québec. Au premier cycle universitaire, ils sont passés, en moyenne, de 1 200 \$ en 1988 à 5 138 \$ en 2009-2010. Le Québec, qui contribue à faire baisser la moyenne canadienne, a fait passer les droits de scolarité de 1 160 \$ à 2 415 \$ durant la même période (moyenne pour l'ensemble des facultés et des universités).

Droits annuels de scolarité, 1^{er} cycle universitaire (2009-2010)²

Canada	5138 \$
Ontario	6307 \$
Québec	2415 \$

Ces moyennes cachent des disparités beaucoup plus grandes. Le Québec est la seule juridiction en Amérique du Nord à ne pas moduler les droits de scolarité en fonction des gains prévisibles des finissants au cours de leur carrière. Au Québec, il en coûte à peu près autant pour fréquenter une faculté de sciences humaines qu'une faculté de médecine.

Un étudiant en art dentaire, doit déboursier 3 109 \$ au Québec, 14 700 \$ en moyenne au Canada, 24 450 \$ en Ontario et 47 750 \$ aux États-Unis. Le tableau ci-contre donne d'autres exemples de la singularité québécoise.

² Source : Statistique Canada

Frais de scolarité par discipline, en dollars, (2010-2011)³

Discipline	Canada	Ontario	Québec	USA (UCLA)
Sc. humaines	4 660	5 208	2 728	33 233
Génie	5 881	8 304	2 336	34 746
Droit	8 697	12 157	2 359	50 637
Médecine	10 244	18 400	2 613	42 327
Art dentaire	14 701	24 450	3 109	47 749

Qui pourrait sérieusement prétendre qu'une hausse, même substantielle des droits de scolarité des facultés de médecine, provoquerait une baisse des inscriptions ? Ces facultés refusent des centaines de candidats valables chaque année. De plus, les institutions financières courent littéralement après ces étudiants pour leur octroyer des prêts à la consommation. Leur refuserait-elle l'accès à un prêt étudiant ? Nous avons décidément au Québec, une curieuse conception de la social-démocratie.

La contribution des entreprises

Dans les pays industrialisés, les entreprises ne participent pas directement au financement des universités. Il n'existe pas de système de taxation ou d'imposition des entreprises pour le financement des universités, ni au Canada, ni aux États-Unis ni en Europe de l'Ouest.

Contrairement à la croyance populaire, les dons aux universités ne proviennent pas des entreprises, mais des individus (fiducie ou fondation personnelle ou familiale) et des diplômés de l'institution. Cette précision fut apportée récemment par le « Council of Aid to Education » des États-Unis qui a recensé des dons d'une valeur de 30 milliards \$ en 2008.

C'est principalement par le financement de projets de recherche ou de chaires de recherche et, plus rarement, par la commandite d'événements, que les entreprises octroient des ressources aux universités.

³ Source : Statistique Canada. Frais de scolarité pour les étudiants canadiens à temps complet du premier cycle selon la discipline par province. Dernière mise à jour : 24 septembre 2010.

Il convient donc de se demander comment se comportent les entreprises québécoises par rapport à celles du reste du Canada à ce chapitre. Font-elles leur part ?

Encore là, Statistique Canada, qui recense les données sur une base comparable entre les provinces, nous fournit une réponse claire à partir d'une enquête publiée en octobre 2010. Nous la résumons dans le tableau ci-contre.

**Par des entreprises dans le financement de la recherche universitaire au Canada
2008-2009, en milliers de dollars courants et en % de l'ensemble⁴**

Province	Dépenses totales	Part Administration provinciale	Part Entreprises commerciales
Ensemble des provinces	10 931,9 M \$ (100%)	1 105,1 M \$ (10,1 %)	892, 4 M \$ (8,1 %)
Ontario	4 580,3 M \$ (41,8 %)	397,8 M \$ (8,6 %)	412,6 M \$ (9,0 %)
Québec	2 791,7 M \$ (25,5 %)	248 M \$ (8,8 %)	253,1 M \$ (9,06 %)

En 2008-2009, les entreprises du Québec ont versé 253 M aux universités pour le financement de la recherche, ce qui représente 9 % de l'ensemble des dépenses des universités québécoises au chapitre de la recherche et du développement. La contribution des entreprises du Québec à ce titre se compare avantageusement à celle des autres provinces du Canada. Elle est du même ordre que celle des entreprises ontariennes (9 %) et dépasse celle des autres provinces canadiennes (8,1 %).

Bref, la situation est on ne peut plus limpide. En matière de financement des universités, le gouvernement fait plus que sa part, les entreprises font leur part. Les seuls qui ne font pas la leur, ce sont les étudiants. Si nous voulons résoudre le problème du sous-financement des universités, il ne faut pas trébucher sur l'évidence : Nous devons hausser les droits de scolarité et les moduler en rapport avec les gains futurs des finissants.

⁴ Les autres sources de financement sont : le gouvernement fédéral (25,7 % à l'échelle canadienne), les établissements universitaires (46 %), les organismes à but non lucratif (8,6 %) et les fonds étrangers (1 %). Dans la contribution des universités, il y a une part de fonds gouvernementaux (surtout au Québec où le financement public est plus élevé qu'ailleurs). Source : Statistique Canada, Octobre 2010.

Un recteur d'université, se démarquant de ses collègues, a récemment évoqué l'hypothèse d'une contribution, d'une sorte de taxe imposée aux entreprises dont les rendements serviraient à financer les universités. On a beau avoir une fiscalité imaginative au Québec, il y a des limites à improviser des ponctions fiscales aux entreprises. Et puis, il ne faut pas chercher à faire diversion. On connaît la source du sous-financement des universités et elle ne se trouve pas du côté des entreprises, mais bien des étudiants.

Le même recteur a avancé l'idée de mettre la main sur le Fonds national de formation de la main-d'œuvre pour garnir quelque peu les coffres des universités. Ce fonds, rappelons-le, est alimenté par les entreprises qui investissent moins de 1 % de leur masse salariale dans la formation. Ce dont ces entreprises ont le plus besoin, pour le bénéfice de leurs employés, c'est avant tout de la formation de base et de la formation professionnelle et technique. Le Fonds national est justement utilisé pour soutenir un effort accru de formation dans les PME. Il ne faudrait tout de même pas que des fonds destinés à la formation et au recyclage des travailleurs moins scolarisés soient détournés au profit des jeunes universitaires qui maintiendraient le privilège d'une contribution financière marginale au coût de leur formation.

La hantise de l'accessibilité

Selon le discours traditionnel entendu au Québec, toute hausse des droits de scolarité entraînerait une diminution dramatique de la fréquentation universitaire. L'accessibilité aux études supérieures serait compromise.

Or, cette perception ne correspond pas à la réalité.

Dans les autres provinces canadiennes où les droits de scolarité ont doublé et même quadruplé au cours des quinze dernières années, la fréquentation universitaire n'a cessé d'augmenter. Manifestement, les droits de scolarité n'exercent pas une influence déterminante sur la volonté de fréquenter l'université. Et cela s'observe clairement dans les provinces relativement pauvres, comme la Nouvelle-Écosse, et un peu partout au Canada où pourtant, le régime d'aide financière aux étudiants est nettement moins généreux que celui du Québec.

En analysant, province par province, le pourcentage de jeunes susceptibles de fréquenter immédiatement l'université (la cohorte des 20-29 ans), on constate une augmentation générale de la fréquentation universitaire partout au Canada,

et dans des proportions somme toute comparables. Le Québec ne fait pas mieux, malgré ses droits de scolarités exceptionnellement attractifs.

Le cas de la Nouvelle-Écosse est intéressant. Personne ne prétendra qu'il s'agit d'une province riche. Les frais de scolarité y sont passés de 994 \$ en 1981 à 5 762 \$ en 2009-2010. Or, dans cette province, le pourcentage de jeunes fréquentant l'université se situait en 2007-2008, à 26,5 %, contre 16 % en Alberta.

Bien sûr, il faudra adapter l'aide financière aux étudiants au nouveau contexte résultant d'une révision majeure des droits de scolarité.

Rappel du pacte

En février 2010, la Fédération des chambres de commerce du Québec s'est jointe à une coalition constituée d'acteurs de divers milieux en faveur d'un « pacte pour le financement concurrentiel de nos universités ».

Ce pacte est un appel à une mobilisation collective afin de rehausser le financement de nos universités tout en demeurant fidèle aux grandes valeurs québécoises que sont l'accessibilité, l'équité, l'excellence et l'efficacité. Ainsi, le pacte propose :

- Un engagement ferme du gouvernement à maintenir le niveau actuel de financement public en termes réels;
- Le déplafonnement des droits de scolarité et une différenciation des droits selon le niveau d'études et le secteur disciplinaire pour refléter davantage les coûts de formation et les rendements variables de l'investissement en éducation universitaire;
- À l'intérieur de balises gouvernementales relativement larges, l'établissement des droits de scolarité devrait être du ressort de chaque établissement universitaire;
- Un réexamen de l'état de financement des universités tous les cinq ans.

Un urgent besoin d'émulation

Les étudiants sont mobiles et ils ont de plus en plus la possibilité de choisir « leur université ». Il est donc important que les institutions universitaires puissent se démarquer quelque peu par une offre différente de programmes ou de services. Cette offre diversifiée peut commander des droits de scolarité différents. Il ne s'agit pas d'aller aux extrêmes, mais à l'intérieur de grandes balises, nous sommes d'avis qu'il y a moyen de faire appel à l'émulation et à la créativité des

universités qui souhaitent offrir un programme enrichi ou qui sort de l'ordinaire et de proposer des droits de scolarité en conséquence. Dans la mesure où l'aide financière aux étudiants serait ajustée, les jeunes issus de familles moins favorisées ne seraient pas être confrontés à de sérieux problèmes d'accessibilité à ces programmes.

Dans nos sociétés, malheureusement, on n'a pas réussi à niveler par le haut. L'uniformité n'est ni nécessaire ni même souhaitable, à plus forte raison, dans les institutions du savoir. Elle conduit fatalement à baisser la barre des exigences et à dévaluer les diplômes. Ne jouons pas à l'autruche. Ajoutons que cette différenciation des universités a cours partout dans le monde. Elle s'exerce soit par une modulation importante des droits de scolarité ou par un processus sévère de sélection des candidats admis aux « grandes écoles » comme on dit en France.

La part des universités

La nécessité d'ajouter des ressources dans les universités ne soustrait aucunement ces dernières à un pressant besoin d'examiner certaines de leurs pratiques.

Le mode actuel de financement, par tête d'étudiants, a conduit les universités à des dérives regrettables. La prolifération des programmes, certificats et autres offres de formation en témoigne. La concurrence s'exerce parfois en dehors de toute logique apparente. On observe à Montréal, par exemple, que 3, 4 ou 5 institutions universitaires s'entêtent à maintenir des programmes d'études fréquentés à chaque endroit par une poignée d'étudiants. Il serait tout de même raisonnable d'envisager une sorte de partage entre universités de l'offre de ces programmes à très faible effectif. Quand il y a plus de professeurs que d'étudiants dans une discipline, on pourrait regarder ce que fait l'université voisine.

Et surtout, il y a la frénésie immobilière des universités qu'il faut freiner. À l'ère de la cyber-formation, de l'université sans frontière, de l'université virtuelle pour ainsi dire, nos institutions universitaires investissent dans le béton. Elles construisent des campus, des laboratoires et des centres administratifs, souvent à des centaines de kilomètres de leur principal centre d'études et de recherche. Les universités prétendent qu'elles autofinancent ces immobilisations. Leur interprétation de l'autofinancement nous apparaît assez audacieuse, dans la mesure où elle se réalise avec de l'argent qui provient à plus de 75 % de fonds

publics. Et puis, ces investissements alourdissent la dette des universités et font augmenter à moyen terme leurs dépenses de fonctionnement.

Il est difficile de soutenir que la population de Longueuil éprouvait de telles difficultés d'accès à l'université qu'il fallait que l'Université de Sherbrooke aille y construire un pavillon.... à la bouche du Métro qui conduit à Montréal! Et que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en cette ère de sous-financement des universités, y participe à hauteur de 25%.

Bref, les universités qui réclament à juste titre des ressources additionnelles pour s'acquitter correctement de leur mission, sont invitées à un sérieux exercice d'autocritique. Elles doivent aussi se soumettre à une forme raisonnable de reddition de comptes.

Recommandations

L'éducation supérieure est un investissement. Certes l'État doit y consacrer des ressources importantes. Les entreprises doivent également tisser des liens étroits avec la communauté universitaire et contribuer financièrement à des projets de recherche.

Une formation universitaire, c'est aussi un investissement personnel. Pourquoi faudrait-il considérer l'hypothèque d'une première maison comme un investissement, et un prêt étudiant comme une dette ? On investit dans sa formation, dans son avenir. C'est même l'investissement le plus important et le plus significatif.

La gratuité ou la quasi gratuité est une illusion, à la limite une forme de désinformation. Il y a toujours quelqu'un qui paie. Les jeunes ne peuvent pas refiler à d'autres ou à la prochaine génération la totalité de la facture que représente le coût de leur propre formation universitaire.

Un équilibre s'est rompu au Québec dans le financement des universités au milieu des années 1980. Nous devons collectivement rétablir l'équilibre entre les acteurs, partenaires et utilisateurs qui doivent contribuer au financement de l'enseignement supérieur. Les solutions sont connues et à portée de main. Prenons la décision de les appliquer. C'est pourquoi la FCCQ exige une responsabilisation accrue des acteurs sur le réseau universitaire.

Pour une responsabilisation des étudiants

- 1) Une hausse graduée des frais de scolarité pour rejoindre d'ici 7 ans la moyenne canadienne.
- 2) Des frais de scolarité modulés selon les disciplines
- 3) Une ouverture à une différenciation des universités basée sur des droits de scolarité différenciées reposant sur le jeu de l'offre et de la demande
- 4) Un programme de prêts et bourses adapté aux nouvelles réalités
- 5) Une assurance fournie par les universités que les argents "neufs" génèrent par la majoration des frais de scolarité soit dédié exclusivement à l'amélioration de la qualité de l'enseignement.

Pour une gestion universitaire plus responsable et transparente

- 1) Un mandat de 1^{er} cycle à certaines universités sauf pour la spécialisation basée sur les ressources naturelles d'une région.
- 2) Une révision en profondeur de la gestion des universités
- 3) Une reddition de compte régulière en fonction de critères de performance.